

L ASSO V' LO, 11 RUE DES COURTILS 50000 SAINT LO

Contrat de location Vélo Cargo



Le loueur :

L'asso V-Lô, association loi 1901, numéro de siret 819 830 126 00010, représentée par ses co-présidents M. LAINE Patrick et L'ORPHELIN Franck. L'Asso V-Lô loue au locataire cité ci-dessous un vélo cargo noir, de marque Reise & Muller, fourni avec un antivol.

Le locataire :

Nom :

Prénom :

ou Nom structure représenté par

Adresse :

Code postal : Commune

Téléphone : Email :

N° de carte d'identité / passeport / permis de conduire (rayez les mentions inutiles) :

Date et durée de la location

() 1 jour : Date :

() 2 jours : Dates :

() 7 jours : Dates :

Prix à payer :

-1 jour : 50 euros / 25 euros pour les adhérents

-2 jours : 80 euros / 40 euros pour les adhérents

-7 jours : 150 € / 75 euros pour les adhérents

Caution : le loueur demande au locataire une caution de 500 euros par chèque libellé à l'ordre de L'Asso V'Lô. Cette caution sera restituée au locataire à la remise du Vélo Cargo à l'Asso Vélo, en bon état, accompagné de son antivol, et dans le délai prévu à l'établissement de ce présent contrat de location.

Je soussigné (nom et prénom).....

- déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location du vélo cargo et les accepter

- déclare être titulaire d'une assurance couvrant ma responsabilité civile

- reconnais louer le vélo cargo en parfait état de fonctionnement et m'engage à le restituer dans le même état

- je déclare n'exercer aucun recours à l'encontre du loueur Asso V'Lô pour tout ce qui relève de ma responsabilité propre.

Conditions générales de location du tandem

1) Le locataire assure qu'il est en capacité totale d'utiliser un vélo cargo, et qu'il est apte à la pratique du vélo.

2) Le locataire s'engage à respecter le code de la route et à ne pas prendre de risques illégaux au guidon du vélo cargo. Il s'engage également à utiliser le vélo dans des conditions normales. L'Asso V'Lô ne saurait être tenu pour responsable en cas d'accident ou dommages causés à des tiers.

3) Le loueur conseille au locataire d'attacher le vélo cargo loué systématiquement à chaque arrêt, même s'il n'est que de deux minutes. Le vélo sera attaché par le cadre et la roue avant à un point fixe, avec l'antivol fourni lors de la location.

4) Le loueur s'engage à contacter directement le locataire en cas de défaillance technique du vélo cargo, et ce, avant d'engager toute réparation sur le tandem.

Date Signature (précédé de la mention lu et approuvé)